
MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION
GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE

portant inscription au tableau d'avancement des
Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des
cadres de la catégorie A hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement) de la Répu-
blique Populaire du Congo de l'année 1983.

DIRECTION
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

Le PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la Rép.Pop. du Congo ;
- Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
- Vu le décret n° 62/198/FP-PC du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat
- Vu le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- Vu le décret n° 65/170/FP du 25.6.65 règlementant l'avancement des fonctionnaires des cadres de la Rép.Pop. du Congo ;
- Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la Rép.Pop. du Congo ;
- Vu le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- Vu le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- Vu le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- Vu le procès-verbal de la Commission Paritaire Administrative réunie le 14.6.83 ;

D.F.P.

D.G.B.

D.C.F.

SECRET

...../.....

Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1983, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

POUR LE 2° ECHELON

A 2 ANS

Mr. - NTIRI Bernard, en service au Pool

POUR LE 3° ECHELON

A 2 ANS

Mrs. - BANDO-MONGOHINA Gaston, en service à Brazzaville

- ITOUA YOYO AMBIANZI, en service à Brazzaville

- PEYA BENIGNE, en service dans la Lékoumou

POUR LE 4° ECHELON

A 2 ANS

Mrs. - BJOMBOUT-SAMORY Jean Arthur, en service dans la Sangha

- KIHOUAMI Edmond, en service à Brazzaville

- MIAKALOUBANZA Benoît, en service à Brazzaville

- MGLAMOU Antonin, en service à Brazzaville

Mme. - GONGARAD née GAFOUA Geneviève, en service à Brazzaville

POUR LE 5° ECHELON

A 2 ANS

Mrs. - MOANDA Jean Baptiste, en service à Brazzaville

- PAKA-DJIMBI Bernard, en service à Pointe-Noire

Mme. - TCHICAYA née KIBIADI Rose, en service à Pointe-Noire

Mr. - ZOUANDA Georges, en service à Brazzaville

POUR LE 6° ECHELON

A 2 ANS

Mrs. - KIKOUNOU GAGNANOND, en service à Brazzaville

- MOUKALA Gaston, en service à Brazzaville

- NZOUNGOU Lévy Emmanuel, en service à Brazzaville

- OLEMBE Jean François, en service à Brazzaville

POUR LE 7° ECHELON

A 2 ANS

Mrs. - BAGAMBOULA Etienne, en service dans la Lékoumou

- NDENGUE Dominique, en service à Brazzaville

- NKOUNKOU-MASSAMBA Paul en service au Pool

- NZOUNZA Charles, en service à Brazzaville

- SAMBA François Rigobert, en service à Loubomo

POUR LE 8° ECHELON

A 2 ANS

Mrs. - BAKANA Zacharie, en service à Brazzaville

- BAKOU Alain Rémy, en service à Brazzaville

- MAOUMOUKA Gérard, en service à Brazzaville

- MALELA Auguste, en service à Brazzaville

Mme. - MATINGOU née DIAMONEKA Cécile, en service à Brazzaville

Mrs. - ONDAYE Cyprien, en service à Owando

- SENGA N'SIKAZOLE Victor, en service à Brazzaville

- NTIETIE Ferdinand, en service à Brazzaville

.../...

POUR LE 9° ECHELON

A 2 ANS

- Mrs. - BAFOUNDA Emmanuel, en service à Brazzaville
- BCUANGA-BICOUMAS Germain, en service à Brazzaville
- MINGUI Philippe, en service à Brazzaville

POUR LE 10° ECHELON

A 2 ANS

- Mr. - BATINA Auguste, en service à Brazzaville
- Mme. - BAYONNE Bernadette Jacqueline, en service à Brazzaville
- Mrs. - BETCU Gabriel, en service à Brazzaville
- ELE Louis Raymond, en service à Brazzaville
- GOMA Jean Georges, en service à Brazzaville
- NZOBADILA Cyprien, en service à Brazzaville

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo (JORPC) et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 30 Septembre 1963

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

-Antoine NDINGA-OMA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA PREVOYANCE SOCIALE

-Bernard COMBO MATSIGNA.-

-Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES

-Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

IMPLIATIONS :

MEN.....2
DGAS.....2
D'AA.....10
DFP.....39
DGB.....I
DCF.....I
B/COURRIER..I
B/SOLDE.....I
TRESOR.....I
JORPC.....I
REGIONS.....6
DIREGIONS...6
INSPRIMAIRES.6
DIRECT.GLES..5
DIRECT.CENT..5
INTERESSES..39
DOSSIERS....39
ARCHIVES.....2